

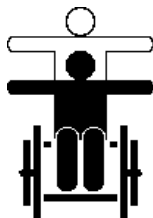
# PROJET COLLECTIF

## Centre d'Hébergement

-

# Institut Royal d'Accueil pour le Handicap Moteur

*agrée par la Commission communautaire française (COCOF)*



**Avenue Albert Dumont 40  
1200 Bruxelles**

**Tél : 02/762 08 18**

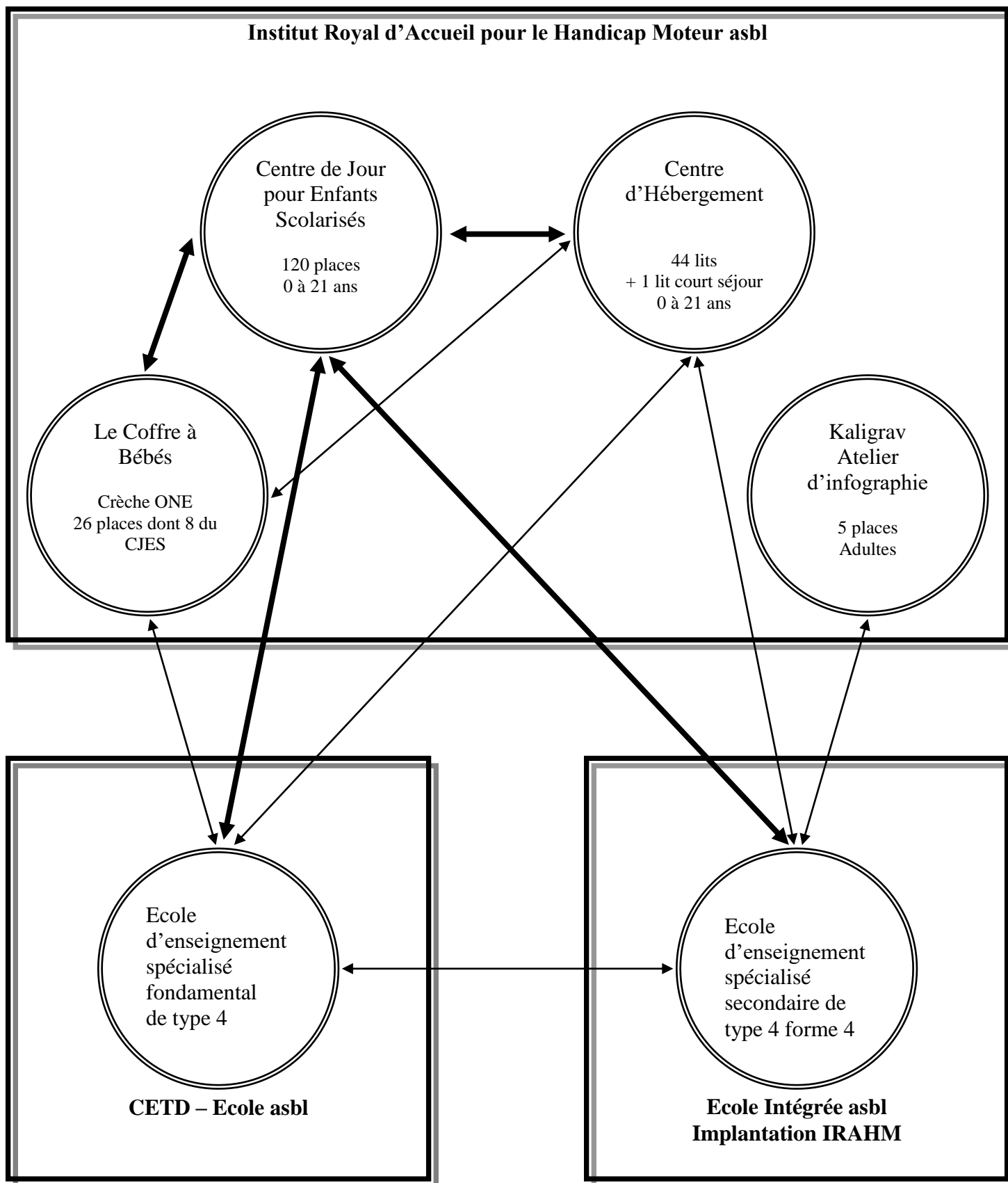
**Fax : 02/779 09 42**

**E-mail : [administration@irahm.be](mailto:administration@irahm.be)**

# Table des matières

<b>Organigramme structurel</b> .....	3
<b>Présentation générale</b> .....	4
- <i>Objectifs généraux</i> .....	4
<b>Options philosophiques</b> .....	6
- <i>Cadre éthique de l'action</i> .....	6
<b>Organigramme fonctionnel</b> .....	8
<b>Coordination transdisciplinaire</b> .....	9
<b>Mise en place du projet individualisé</b> .....	10
- <i>Modalités d'évaluation des compétences et des besoins de chaque jeune</i> .....	10
- <i>Définition des objectifs, élaboration et adaptation d'une convention personnalisée, modalités d'élaboration du projet individualisé</i> .....	11
- <i>Modalités de répartition des jeunes dans les groupes de vie</i> .....	11
<b>Collaboration, concertation</b> .....	12
- <i>entre et avec les personnes en situation de handicap</i> .....	12
- <i>avec la famille</i> .....	12
- <i>entre travailleurs</i> .....	13
- <i>avec les partenaires extérieurs</i> .....	13
<b>Réseau relationnel</b> .....	14
- <i>Modes d'organisation des relations personnelles des jeunes avec leur entourage</i> .....	14
- <i>Lieux où les jeunes exercent leur autonomie</i> .....	14
<b>Procédures</b> .....	16
- <i>Admission</i> .....	16
- <i>Procédure d'admission</i> .....	16
- <i>Réorientation</i> .....	16
- <i>Procédure d'exclusion</i> .....	17
<b>Facteurs de confort</b> .....	18
- <i>Activités du mercredi après-midi</i> .....	18
- <i>Week-ends et jours fériés</i> .....	18
- <i>Pause de midi</i> .....	19
- <i>Période de fermeture</i> .....	19
- <i>Vie affective, relationnelle et sexuelle</i> .....	19
- <i>Contacts téléphoniques, visites</i> .....	20
<b>Personnel</b> .....	21
- <i>Définition des rôles et fonctions des différentes catégories d'intervenants</i> .....	21
<b>Formation</b> .....	23
<b>Références théoriques</b> .....	24
- <i>Références communes à l'ensemble du personnel</i> .....	24
- <i>Références inhérentes à chaque discipline</i> .....	24
<b>Situation et infrastructure</b> .....	25
<b>Conclusion</b> .....	26
<b>Conseil d'Administration et Direction</b> .....	27

# Organigramme structurel



Le Centre d'Hébergement (CH) est agréé pour 44 jeunes, âgés de 0 à 21 ans (sauf dérogation), atteints de déficiences motrices : paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, troubles moteurs, myopathie, spina bifida, ou toute autre maladie génétique entraînant des déficiences motrices. L'ensemble de ces pathologies s'entend avec ou sans déficiences surajoutées.

Comme le montre l'organigramme à la page précédente, la plupart des enfants et adolescents fréquentant le CH sont également inscrits au Centre de Jour pour Enfants Scolarisés (CJES) de l'IRAHM, à l'école, fondamentale (CETD-Ecole) ou secondaire (Ecole Intégrée – implantation IRAHM), afin de bénéficier de l'enseignement individualisé, des thérapies et du nursing que leur état nécessite. A partir de la 5<sup>ème</sup> année secondaire, les jeunes qui en ont la possibilité sont intégrés dans l'enseignement ordinaire, notamment à l'Institut Frans Fischer, qui dispose d'une antenne sur notre site pour les jeunes déficients moteurs nécessitant un suivi médical, paramédical et psychosocial important. Ceux-ci continuent ainsi à bénéficier de l'encadrement du CJES et du CH. Par ailleurs, quelques jeunes ne sont inscrits qu'au CH et fréquentent une école extérieure.

Le CH est en outre agréé pour un lit de court séjour. Tout enfant fréquentant le CJES de l'IRAHM peut être accueilli au Centre d'Hébergement pour un court séjour, d'une durée maximale de 90 nuits par année. Ces nuits ne doivent pas nécessairement être consécutives.

La place de court séjour du CH de l'IRAHM est octroyée en priorité à la prise en charge d'enfants en période post-opératoire. A défaut, cette place peut être octroyée pour rencontrer des problèmes d'urgence (maladie ou indisponibilité subite des parents, problème social aigu, besoin de répit des familles). L'accueil se fait selon les cas durant la semaine et le week-end, la semaine seule ou le week-end seul. Les dates de fermeture sont d'application (voir plus loin). Toutes les dispositions du présent projet collectif et du règlement d'ordre intérieur s'appliquent.

## Objectifs généraux

---

Le Centre d'Hébergement s'articule autour des mêmes objectifs généraux que le Centre de Jour pour Enfants Scolarisés (CJES), avec lequel il collabore étroitement, dans la mesure où la quasi-totalité des résidents sont inscrits dans les deux structures. La conjonction du projet du CH avec celui du CJES permet de rencontrer tous les besoins des 44 jeunes résidents.

L'éducateur est un « relais des parents », il ne se substitue pas à eux. Il est celui qui vit avec l'enfant sa réalité quotidienne, celui qui lui garantit au sein de l'institution, au travers d'événements vécus en commun, les liens affectifs de base, dans un cadre stable, organisé et structurant. Il y a un va-et-vient constant entre « maternage » (tout ce qui touche à la sécurisation affective de base), apprentissage de « l'autonomie » et développement personnel. La **spécificité du CH** se situe dans l'accent privilégié accordé à la place de la personne au sein de la collectivité. Il y a une dialectique nécessaire entre l'appartenance à un système social et la différenciation des individus en son sein, c'est la base de la construction d'une identité personnelle.

La seconde spécificité du CH réside sans doute dans la structuration du cadre de vie : le groupe respecte sa mission d'être un lieu d'apprentissage, tout en offrant un lieu de vie dans lequel les jeunes gardent ou retrouvent le désir de communiquer, d'apprendre, de produire, de s'organiser, de grandir. Des activités favorisant la promotion de la personne dans un cadre fonctionnel, notamment pendant les week-ends et les vacances scolaires, sont organisées.

L'objectif général du CH est d'**amener les jeunes à développer les moyens d'améliorer leur qualité de vie**. Cet objectif est poursuivi à travers des projets individualisés axés sur l'épanouissement, l'expression de soi, l'autonomie fonctionnelle et psychologique et le développement cognitif. Ces projets incluent les jeunes et leurs familles, auxquels une guidance est proposée. Une ouverture maximale sur le monde extérieur est encouragée.

Il s'agit de pousser le jeune à être acteur de son devenir. Ce projet se concrétise bien sûr différemment en fonction de chaque jeune, de ses potentialités, de ses envies, de ses ressources. Une analyse des besoins débouchant sur un programme éducatif individualisé est donc un préliminaire indispensable à la constitution des groupes de vie.

Le CH de l'IRAHM remplit sa mission sans prosélytisme philosophique, religieux ou politique, avec un esprit d'humanisme et de tolérance.

## Cadre éthique de l'action

---

Dans la ligne des principes contenus dans la Convention européenne des Droits de l'Homme et dans la Convention des Droits de l'Enfant, l'IRAHM affirme la primauté de la personne :

- *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie, quels qu'ils soient.*
- *En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société. Il est essentiel de faire en sorte que le jeune déficient moteur ait confiance en l'avenir et en la capacité qu'il a de se réaliser et de gérer au mieux sa situation de handicap. Dans tous les cas, nous viserons à ce que l'enfant devienne un acteur de son développement et non un objet de traitement.*

A cela s'ajoute la volonté d'exploiter d'abord les capacités propres au jeune et à son entourage direct et de ne pas privilégier les modèles fondés sur l'assistance et la dépendance.

L'éducation et la formation des jeunes déficients moteurs visent à mettre en œuvre les processus susceptibles de développer leurs facultés et leur esprit critique dans un sens constructif en leur proposant nos valeurs humanistes.

L'IRAHM s'attache à offrir des réponses individualisées et évolutives aux besoins des jeunes déficients moteurs, en fonction de leurs potentialités et de leurs attentes. La qualité de vie est au centre de nos préoccupations. Toujours, nous avons à cœur de privilégier le bien-être et la valorisation de chacun. L'autonomie est encouragée et facilitée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. L'IRAHM développe une dynamique d'ouverture sur l'extérieur.

Un travail en équipes transdisciplinaires fondé sur la complémentarité des tâches et sur une évaluation régulière à tous les niveaux nous semble la condition indispensable à la mise en place et la poursuite de chaque projet individualisé.

Les membres de l'équipe s'attachent à rendre explicites les projets, le choix des méthodes et l'évaluation de leurs résultats. Ils défendent le projet de vie du jeune et intègrent la famille dans les prises de décision et dans la réalisation de ce projet.

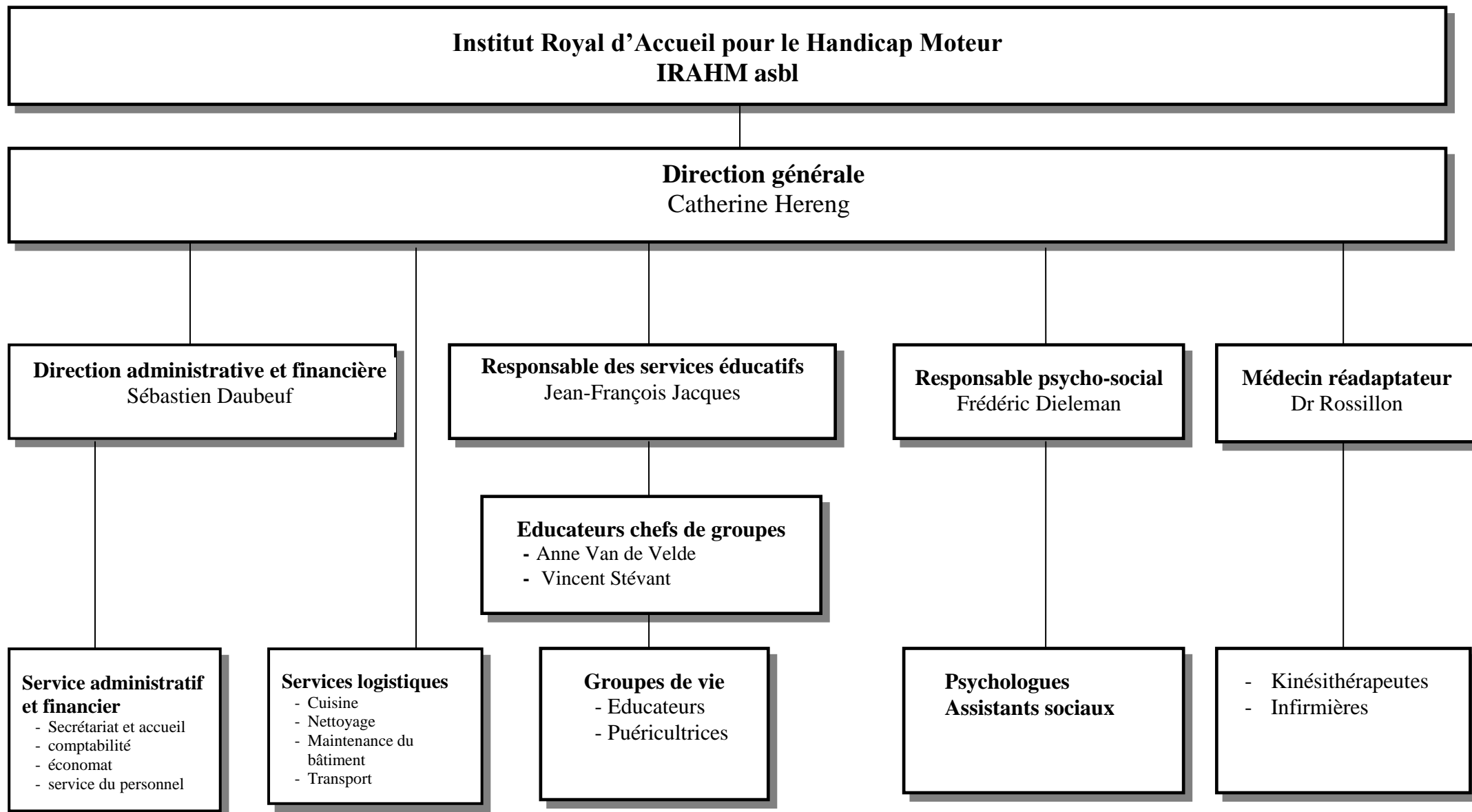
Dans le respect de la législation sur la protection de la vie privée, chaque collaborateur de l'IRAHM s'engage non seulement à respecter strictement l'obligation du secret professionnel partagé par l'équipe mais également à protéger les données concernant les jeunes qui lui sont confiés.

L'IRAHM veille à entretenir des relations harmonieuses, empreintes de respect et de tolérance et exemptes de toute discrimination fondée sur une caractéristique personnelle, notamment l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou les particularités physiques, les convictions philosophiques ou politiques.

L'IRAHM cherche à utiliser et à développer le potentiel des membres du personnel en fonction de leurs aptitudes et de leurs qualifications et encourage le perfectionnement professionnel et la formation continue. Il s'engage à assurer la qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et la recherche scientifique, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.

La gestion de l'IRAHM se doit d'être claire et transparente sous tous ses aspects afin de mériter la confiance des jeunes, de leur famille, des professionnels, des pouvoirs publics, des mécènes. Elle est l'objet d'une évaluation constante.

## Organigramme fonctionnel - CH





# Coordination transdisciplinaire

Nous nous efforçons de ne pas tirailler l'enfant entre des interventions qui poursuivraient des objectifs dissociés. Il doit être pris en charge dans sa globalité, ce qui nécessite une collaboration active entre les différents intervenants : l'équipe du CH, l'équipe du CJES, les enseignants et les parents.

Chaque enfant ou jeune inscrit au Centre d'Hébergement peut trouver un soutien affectif et relationnel auprès d'un « **éducateur référent** ». Ce dernier est celui vers lequel le jeune doit pouvoir se tourner de façon privilégiée. Il offre au jeune un espace de disponibilité et d'écoute. Les moments avec le référent permettent à l'enfant d'exprimer ses besoins et ses envies et constituent ainsi un point de départ à l'élaboration du projet individuel.

C'est également le référent qui est chargé de la préparation de la synthèse (conseil de classe, bilan, ...) et qui participe à cette dernière. Il a donc un rôle important de « suivi », de coordination des actions entreprises, des projets élaborés à l'accueil, en réunion de synthèse... En conséquence, l'éducateur référent est un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des intervenants, y compris les parents. Il est celui qui veille à la réalisation des objectifs poursuivis, à la qualité de vie du jeune au sein de l'institution, et qui attire l'attention de l'équipe sur un problème particulier. Il y a là une réelle responsabilisation de l'éducateur, tant par rapport à l'équipe que par rapport au jeune et à sa famille.

L'équipe du CJES fait régulièrement appel à l'éducateur référent ou aux éducateurs du groupe de vie de l'enfant afin d'appréhender sa problématique en tenant compte également de son évolution et de son vécu au sein du Centre d'Hébergement. Les différents intervenants sont amenés à se rencontrer régulièrement et à travailler ensemble sur le terrain afin de mettre en application, chacun selon sa spécificité, le projet global propre à chaque enfant.

Les jeunes qui ne fréquentent que le CH y bénéficient des thérapies nécessitées par leurs déficiences, sous la supervision d'un médecin réadaptateur. Leurs thérapeutes collaborent étroitement avec leurs éducateurs et l'équipe psycho-sociale, dans l'esprit de la transdisciplinalité.

## Modalités d'évaluation des compétences et des besoins de chaque jeune

---

L'évaluation s'opère de manière multimodale, selon un processus graduel, tout au long du parcours du jeune dans notre établissement. Les informations évaluatives obtenues à chaque étape viennent peu à peu enrichir le profil des compétences de l'enfant, ce qui, par voie de conséquence, permet l'élaboration et la remise en questions de son projet individualisé. Les parents sont mis à contribution dans ce processus, à chacune des étapes.

Dès l'entrée d'un enfant, les éducateurs procèdent au sein du groupe de vie à de multiples observations. Il s'agit de déterminer les points forts, les points faibles, les déficiences et les émergences, les capacités et incapacités... bref on dégage un profil de compétences, dans les domaines du développement socio-affectif, de l'autonomie, de la communication, de la socialisation et du développement cognitif. Un intérêt tout particulier est accordé tant aux réussites qu'aux échecs, dans le but de mieux comprendre les unes et les autres.

Chaque intervenant apporte son point de vue et ses compétences propres afin d'alimenter le débat transdisciplinaire. Le développement de l'enfant, les références théoriques de chacun,... permettent de donner un sens aux informations recueillies, ce qui permet d'affiner les finalités et les objectifs à poursuivre, toujours dans l'optique de favoriser une meilleure qualité de vie.

Globalement, l'évaluation permet:

- *de mieux comprendre la nature des difficultés (et des ressources) de l'enfant et, par conséquence, de mieux comprendre et respecter ses limites ;*
- *de mettre en évidence ses capacités ;*
- *d'établir un plan d'intervention adapté aux besoins de l'enfant (ses forces et ses faiblesses) ;*
- *d'identifier l'environnement qui serait le plus propice aux apprentissages, c'est-à-dire d'identifier et d'orienter l'approche pédagogique ;*
- *de fournir les accommodations nécessaires afin de maximiser les apprentissages, le rendement et le bien-être de l'enfant.*

Elle rend compte de la personne de l'enfant dans sa globalité, son unicité et son interaction avec le monde, tant sur le plan familial, le groupe des pairs, que celui de l'ensemble de l'unité sociale dans laquelle il s'insère.

## **Définition des objectifs, élaboration et adaptation d'une convention personnalisée, modalités d'élaboration du projet individuel**

---

L'équipe transdisciplinaire se réunit 8 semaines maximum après le début de la prise en charge, avec la direction, les responsables de secteurs et des représentants de l'équipe psycho-médico-sociale. Cette première réunion de synthèse permet de dégager des priorités, à la lumière du bilan et du diagnostic tels que définis ci-dessus, et de déterminer les objectifs spécifiques à poursuivre avec le jeune.

A la suite de la première réunion de synthèse, l'équipe transdisciplinaire et la direction rencontrent les parents dans le cadre d'une réunion de négociation du projet individualisé. Il s'agit de parvenir à un consensus sur base d'accords explicites. Ces accords permettent de rédiger le projet individualisé, qui est annexé à la convention personnalisée que l'institution et le jeune majeur ou les représentants légaux signent dès l'admission.

Les réunions de synthèse se tiennent au minimum deux fois par an pour chaque jeune. Elles sont prolongées par une réunion annuelle de l'ensemble des intervenants de la cellule avec chaque parent, au cours de laquelle est redéfini le projet individualisé. Lorsque les parents sont dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, le service psycho-social les rencontre, leur fait part des réflexions de l'équipe transdisciplinaire et renvoie à celle-ci les contributions familiales au projet.

## **Modalités de répartition des jeunes dans les groupes de vie**

---

Les enfants sont répartis en six unités de vie en fonction de différents critères (âge, niveau de développement), mais également, afin d'améliorer la continuité dans la prise en charge, en fonction des cellules qu'ils fréquentent en journée : l'éducateur référent peut ainsi plus aisément assurer le suivi auprès de l'équipe du CJES.

C'est en fonction du critère d'âge ou de la réalisation des objectifs poursuivis qu'un enfant est amené à changer d'unité de vie. Ce changement a lieu la plupart du temps en début d'année scolaire. Le projet individualisé se poursuit bien sûr au sein de la nouvelle unité de vie, souvent avec un réaménagement des axes de travail en fonction du niveau de développement et des acquis préalables.

## ▪ entre et avec les personnes en situation de handicap

Une grande place est laissée au dialogue. L'enfant ou le jeune déficient moteur doit pouvoir s'exprimer en toute liberté, toujours et partout, pour peu que ce soit dans le respect mutuel. L'ensemble des membres du personnel se tient à l'écoute de chaque jeune, tout en adoptant une attitude éducative structurante et respectueuse. Chacun stimule en outre le jeune à exprimer ses demandes. L'apprentissage de la vie en groupe occupe une place importante également. Chacun apprend à reconnaître et à vivre positivement la place de l'autre, la différence, la coopération, la participation.

Un **conseil des usagers** formé de tous les usagers aptes à s'exprimer et des représentants légaux des autres, ainsi que d'un représentant de la direction et d'un membre du personnel, se réunit deux fois par an. Le conseil des usagers est un espace d'apprentissage de la citoyenneté. Cette réunion a notamment pour but de gérer la qualité de vie et globalement le fonctionnement pratique du groupe de vie.

## ▪ avec la famille

Pour pouvoir parler de réel **partenariat**, il importe d'impliquer les parents en tant que partenaires à part entière et de reconnaître leur expertise propre. Parler de projet global et cohérent sans les y inclure serait une contradiction dans les termes! C'est la raison pour laquelle nous envisageons les réunions de parents comme de réelles négociations où le projet individualisé se construit avec tous les intervenants. De même, la fixation des objectifs de départ se fait toujours en collaboration avec les parents, dans le cadre d'une réunion spécifique. Sont donc organisées chaque année au minimum deux rencontres entre les parents et l'équipe.

Un **suiti psycho-social** personnalisé est mis en place, à la demande. Les parents ont l'opportunité de "voyager" selon trois axes :

- l'axe "didactique" où des notions spécifiques sont abordées à la demande, telles l'épilepsie, le sommeil, etc, données souvent recueillies lors d'entretiens médicaux et non intégrées;
- l'axe "évolutif", où sont analysées les attitudes et les compétences de l'enfant, tant au sein de l'institution qu'à la maison, ainsi que leur évolution dans le temps;
- l'axe "vécu", où se travaille la gestion du handicap.

Ainsi les parents sont-ils conviés à être "acteurs" dans l'intervention, chacun dans la mesure de ses moyens et de ses envies.

Outre les rencontres formelles, les rencontres conviviales et fortuites avec les familles nous semblent fort importantes dans le cadre de la réalisation des projets individualisés. Elles sont le garant d'une bonne entente, condition essentielle du partenariat que nous recherchons. C'est la raison pour laquelle l'équipe de l'IRAHM prend à cœur d'organiser différents types de festivités : repas spaghetti, buffet campagnard, barbecue, fêtes de Saint-Nicolas et de Noël, réalisation d'un marché de Noël, représentation de cirque, etc. Enfin, chaque année, lors de la distribution des prix, fin juin, les parents ont l'occasion de rencontrer les différentes personnes travaillant avec l'enfant, autour d'un drink offert par l'institution.

## ▪ avec le jeune majeur

**Tout jeune majeur peut s'inscrire lui-même sans demander l'autorisation de ses parents. Il signe donc seul son inscription, et est tenu de respecter les conditions d'admission. Il signifie ainsi son adhésion au règlement d'ordre intérieur. Il signe en outre la convention personnalisée et négocie son Projet individualisé.**

**Il est en droit, comme les parents, de prendre rendez-vous avec un membre de la direction ou de l'équipe psycho-médico-sociale, ou d'obtenir une réunion de l'équipe d'encadrement.**

**Compte tenu de l'autonomie juridique souhaitée par le législateur, nous ne faisons plus intervenir les parents des jeunes majeurs dans le cours d'une éventuelle procédure disciplinaire.**

## ▪ entre travailleurs

Comme nous l'avons dit plus haut, les travailleurs du CJES et du CH collaborent étroitement dans le cadre de la réalisation du projet individualisé. Ainsi l'éducateur référent (ou un autre éducateur du groupe de vie) participe-t-il régulièrement aux réunions transdisciplinaires organisées par le CJES. Cela permet d'envisager une continuité dans le projet de chaque jeune, avec des objectifs complémentaires et coordonnés.

Les éducateurs du CH participent donc aux réunions de cellule hebdomadaires. Celles-ci visent à mettre en œuvre le projet global de chaque enfant et à préparer la réunion de synthèse. Y assistent en outre, en fonction des problèmes évoqués, un représentant de l'équipe médicale ou de l'équipe psychologique. L'assistant social participe lorsqu'il est question d'une orientation ou d'un problème concernant le milieu familial. Lors de cette réunion sont systématiquement abordés les thèmes suivants :

- *planning des activités de la semaine et organisation pratique ;*
- *évaluation et proposition de révision des projets éducatifs individuels, à soumettre à la réunion de synthèse.*

Chaque trimestre, les enfants de chaque cellule font l'objet d'une évaluation au cours d'une **réunion de synthèse** (« conseil de classe ») ; le projet individualisé est revu tant sur le plan pédagogique qu'éducatif et thérapeutique. Ces réunions regroupent tous les intervenants d'une cellule, le service psycho-médico-social, l'éducateur référent ou un éducateur du groupe de vie, ainsi que les différents responsables de secteurs et sont présidées par la direction. Elles ont pour but de faire la synthèse des compétences de chaque enfant afin de réajuster les objectifs ou d'en fixer de nouveaux. Elles servent en outre à prévoir les moyens permettant d'atteindre ces objectifs ainsi que les personnes devant les mettre en œuvre.

Au niveau du CH, une **réunion par groupe de vie** a lieu une fois par semaine afin de programmer les activités, recueillir les informations pertinentes, identifier des points forts et des points faibles, des savoir-faire et des non-savoirs, des déficiences et des émergences, des capacités et des incapacités, le profil des compétences. Toutes ces informations sont rapportées en réunion de synthèse où l'exposition des divers éléments permet d'éclairer les prises de décisions. A partir des priorités retenues, l'équipe s'interroge sur les objectifs à atteindre et sur les moyens à mettre en œuvre (attitudes, dispositifs...) au sein de l'hébergement afin d'assurer le suivi. Des thèmes de fond sont également abordés et suscitent de nombreuses réflexions et pistes de travail (ex : vie affective relationnelle et sexuelle, élaboration du projet individualisé et évaluation,...).

Un **journalier** est utilisé par les groupes de vie comme un outil de liaison entre les éducateurs et comme un réel outil pédagogique. Il comprend les éventuelles difficultés rencontrées, les informations utiles concernant chaque jeune, le suivi des actions et événements de la veille, la description de l'ambiance générale et le contenu des entretiens entre chaque jeune et son référent. Un « cahier de veille » relatant le déroulement de la nuit sert également d'outil de liaison avec le personnel de jour.

- **avec les partenaires extérieurs**

L'approche globale des jeunes fréquentant le CH suppose d'entrer en relation avec de multiples partenaires. La vie des jeunes n'est en effet pas limitée à la vie à l'IRAHM. Il existe d'autres groupes d'appartenance (la famille élargie, les mouvements de jeunesse, ...), d'autres intervenants (des thérapeutes extérieurs, des médecins, des services d'accompagnement...), d'autres contacts. L'approche privilégiée est de type systémique.

## Modes d'organisation des relations personnelles des jeunes avec leur entourage

---

Il faut le reconnaître, le handicap engendre souvent un appauvrissement des possibilités d'échanges et de relations interpersonnelles. Les raisons en sont multiples : troubles de la communication verbale ou non-verbale, rejet ou surprotection, contraintes techniques, ... C'est la raison pour laquelle il nous faut adopter des stratégies de compensation ou proposer des situations permettant de dépasser les contraintes.

Il s'agit d'abord de renforcer les capacités de communication de l'enfant déficient moteur. Comme nous le disions plus haut, cela s'entend tant sur le plan « technique » (mise en place d'un mode de communication alternative ou augmentée) que sur le plan relationnel (socialisation, assertivité, ...). L'objectif est d'aider l'enfant à installer les conditions nécessaires pour la réussite de son intégration sociale, c'est-à-dire :

- *la prise en compte réaliste, mais acceptante, de son handicap spécifique ;*
- *la formation d'une affectivité et d'un état d'esprit propices à l'apprentissage ;*
- *le développement de sa capacité à créer des relations favorables.*

Pour ce faire, de nombreuses activités « utilisent » le groupe : tutorat vis-à-vis des plus jeunes, groupes de parole, groupes à thèmes, séances de thérapie communes à plusieurs enfants (activités éducatives du mercredi après-midi, psychomotricité, initiation à l'ordinateur, logopédie, ...), etc. Ceci afin que le jeune prenne conscience du fait qu'une amorce de dialogue s'opère toujours selon le même canevas – action réaction – avec des modulations propres à chaque individu. Pour communiquer, l'enfant doit avoir conscience qu'il existe, que l'autre existe et qu'il peut interagir avec lui.

Constamment l'équipe tente de mettre le jeune dans des situations de choix, avec l'objectif de le rendre acteur, sujet plutôt qu'objet. Cela commence par la prise de conscience de son propre corps et bien sûr par la sécurisation affective de base. Peu à peu, l'enfant est confronté à un élargissement du cadre : du groupe d'accueil à l'institution, puis de l'institution au quartier environnant et ainsi de suite. Il doit apprendre à ajuster son comportement aux exigences de ces différents milieux sans renoncer à sa personnalité.

Un autre moyen d'action consiste à multiplier les interlocuteurs. L'équipe du CH tente de multiplier les contacts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. Des rencontres sont organisées avec des enfants valides au CJES ou dans l'école ordinaire, voyages scolaires communs, classes vertes, etc. Des rencontres avec des pairs en situation de handicap (notamment des adultes) sont favorisées également, afin d'aider l'enfant à se comprendre en tant que personne présentant un handicap.

## Lieux où les jeunes exercent leur autonomie

---

Comme nous le précisons ci-dessus, la plupart des situations de la vie journalière sont exploitées pour favoriser l'autonomie de l'enfant, pour le rendre acteur, dans les limites que lui impose son handicap bien sûr. Dans cette mesure, tous les lieux sont susceptibles de constituer le cadre d'un comportement autonome.

Outre les différents espaces offerts par l'institution, les lieux privilégiés sont certainement les commerces environnants. L'IRAHM a la chance d'être implanté à proximité d'un quartier dont la plupart des commerces sont accessibles aux voitures. Cette accessibilité est certes un atout, mais elle ne suffit pas. De nombreux apprentissages sont encore nécessaires, sur le plan de l'orientation spatiale, de la manipulation d'argent, de la sélection des produits (dates de péremption, calories, ...), des règles de sécurité routière, etc. Ces apprentissages s'effectuent tantôt dans le cadre du groupe (sorties de l'ensemble de la cellule), tantôt en individuel avec un ergothérapeute ou un éducateur.

De nombreuses sorties culturelles sont organisées : visites d'expositions, de musées, spectacles théâtraux, cinéma, ... Dans la mesure du possible, une certaine liberté est laissée aux plus âgés, qui peuvent choisir le film qu'ils souhaitent et s'y rendre sans l'accompagnement d'un éducateur (lesquels ne sont jamais loin !). Des activités sportives permettent aux jeunes de se familiariser notamment avec le cheval (hippothérapie), avec l'eau (natation). Des sorties au restaurant favorisent une ambiance conviviale autour d'un repas inhabituel que chacun a pu choisir. Pour les enfants plus dépendants, la découverte de nouvelles saveurs participe au programme de stimulations sensorielles. Dans tous les cas, le contact avec des personnes du "tout-venant" permet de travailler les objectifs de socialisation évoqués plus haut.

Des séjours de vacances, en Belgique ou à l'étranger, sont organisés pour certains jeunes, tels que :

- le défi-voile (régate sur un voilier en France),
- le séjour à Poitiers,
- des échanges inter-institutionnels avec l'IMP Provincial à Ethe,
- le séjour de vacances à la mer (Lombardsijde) (2 semaines en août).

Nous accompagnons également certains jeunes à leur activité théâtrale en inclusion dans une école primaire ordinaire donnant lieu chaque année à une représentation publique commune.

Les éducateurs encouragent les jeunes à poursuivre en intégration des activités sportives et culturelles (centres sportifs, maisons de jeunes, scoutisme).



## Admission

---

Pour être admissible, un enfant doit répondre à différents critères liés à notre agrément. Ainsi l'enfant doit-il présenter un handicap moteur prédominant et être scolarisable. Un enfant admissible n'est cependant pas automatiquement admis. Les besoins qu'il présente, ses attentes et celles de sa famille, demandent à être analysés, afin de déterminer si notre institution est susceptible de mettre en place les moyens qui permettront d'y répondre.

En outre, les 44 jeunes doivent se répartir harmonieusement entre les différents groupes. Des quotas ont donc dû être fixés en fonction de l'âge et du niveau de compétences. L'enfant ne peut donc être admis que dans la mesure où il y a une place dans le groupe qu'il pourrait intégrer.

## Procédure d'admission

---

Dans la mesure où la grosse majorité des jeunes accueillis au Centre d'Hébergement sont également inscrits au Centre de Jour pour Enfants Scolarisés de l'IRAHM, la procédure d'admission est commune aux deux centres :

1. Visite et consultation psycho-médico-sociale sur rendez-vous, visant à constituer un dossier de base, à analyser les besoins du jeune et l'adéquation de nos moyens pour y répondre.
2. Le Comité d'admission, présidé par la direction générale et composé de la direction médicale, de la direction de l'école concernée et des responsables des différents secteurs du CJES et du CH, délibère. La décision du comité d'admission est communiquée aux parents par l'assistant social.
3. Mise en ordre du dossier administratif avant l'entrée effective de l'enfant.
4. Le jour de l'entrée de l'enfant, rencontre entre les parents et les responsables de service pour une présentation des différents secteurs du CJES et du CH.
5. Au bout de 8 semaines maximum, réunion de négociation avec les parents du projet individualisé, en fonction des éléments apportés par les parents et de l'analyse des besoins effectuée par l'équipe transdisciplinaire encadrant l'enfant. Cette réunion se conclut par la signature d'une convention de prestations individualisées entre le CH, le jeune majeur ou les représentants légaux de l'enfant mineur (cf. le point « Mise en place du projet individualisé »).

## Réorientation

---

C'est souvent en fin de cycle qu'une réorientation intervient : la crèche ne peut accepter les enfants que jusqu'à l'âge de 3 ans, l'école maternelle jusqu'à l'âge de 8 ans (6 ans + 2 maintiens éventuels, justifiés par un projet pédagogique), l'école primaire jusqu'à l'âge de 14 ans (12 ans + 2 maintiens éventuels). Néanmoins, nous tentons d'orienter au plus tôt (12 ans) les enfants dont nous savons qu'ils n'accéderont pas à notre enseignement secondaire. Le CJES est quant à lui limité à 21 ans, sauf obtention d'une dérogation en vue de terminer le cycle scolaire. Ces limites ne doivent pas être atteintes à tout prix : il importe d'orienter un jeune dès que nécessaire en tenant compte de son projet de vie.

Une orientation en cours de cycle peut être décidée en fonction de l'intérêt de l'enfant. L'objectif est toujours la qualité de vie de l'enfant. Peuvent motiver cette décision : l'arrivée à terme du projet individuel selon la convention personnalisée, un changement dans la situation familiale (déménagement, ...), une évolution de la pathologie telle que l'institution ne soit plus à même de répondre valablement aux besoins et à la sécurité du jeune, la demande du jeune ou de ses représentants.

Lorsque l'équipe évoque en réunion transdisciplinaire l'opportunité d'une réorientation, le service psycho-social rencontre le jeune et ses représentants légaux et analyse le projet individualisé et les suites pratiques à y apporter. Il coordonne l'ensemble du processus de réorientation (contacts avec les institutions, visites, organisation de stages, suivi avec le jeune et ses représentants, ...). La décision finale quant au choix du nouveau lieu d'accueil revient bien sûr au jeune adulte ou aux représentants légaux. L'IRAHM s'engage à apporter le suivi nécessaire à la future orientation.

Le jeune ou ses représentants légaux ou l'institution peuvent mettre fin à la convention personnalisée après concertation préalable, et moyennant un préavis écrit et motivé de 3 mois. En cas d'inscription parallèle au CH et au CJES, il n'est possible de quitter le CH et de maintenir son inscription au CJES qu'au début de l'année scolaire suivant la demande et moyennant un préavis de trois mois.

L'institution peut mettre fin à la convention sans préavis en cas de motif grave, conformément aux mesures disciplinaires prévues dans le règlement d'ordre intérieur. En cas de force majeure ou d'extrême urgence, la concertation avec le jeune ou ses représentants légaux aura lieu dans les trois jours ouvrables après la prise de ces mesures.

Un « follow-up » est offert aux jeunes et aux familles qui le souhaitent en vue d'assurer la transition avec le nouveau milieu d'accueil ou de répondre à tout besoin ultérieur.

## **Procédure d'exclusion**

---

En cas de manquement au règlement d'ordre intérieur ou de non respect d'une clause de la convention personnalisée, une procédure d'exclusion peut être envisagée dans le cadre d'une procédure disciplinaire comportant :

1. Un rappel à l'ordre ou une réprimande par un membre du personnel ou par la direction.
2. Un travail ou une activité supplémentaire, par décision d'un membre du personnel, cautionnée par son responsable de service ou la direction.
3. Un renvoi, prononcé par la direction, ou une exclusion définitive, en dernier recours, pour fait grave ou lorsque le jeune entrave la bonne marche des services assurés par l'établissement. Des dispositions seront prises dans ce cas en ce qui concerne la fréquentation scolaire du jeune renvoyé du CH.

En cas de force majeure ou d'extrême urgence, la concertation avec le jeune ou ses représentants légaux aura lieu dans les trois jours ouvrables après la prise de ces mesures.

Le CH est ouvert à partir de 16h00 et jusqu'à 10h00, tout au long de l'année, suivant les modalités définies ci-dessous. Il peut néanmoins accueillir en journée l'enfant empêché exceptionnellement de fréquenter l'école.

## **Activités du mercredi après-midi**

---

Le personnel éducatif et soignant travaille dans sa majorité à la fois pour le CH et le CJES afin d'assurer une continuité dans le suivi des jeunes qui sont inscrits dans les deux structures. Ainsi les activités du mercredi après-midi pour les enfants hébergés sont-elles prises en charge par les éducateurs qui assureront le relais au sein du CH.

Les éducateurs et puéricultrices animent l'après-midi par le biais d'activités diverses telles que : activités manuelles, atelier cuisine, divers jeux de coopération ou de compétition, atelier cyclo-danse, jeux sensoriels mais aussi diverses activités extérieures au centre, telles que cinéma, visite d'entreprise, sortie shopping, exposition thématique, sortie privilégiée avec le référent, etc.

Le mercredi après-midi est un moment relationnel privilégié pour l'enfant avec ses pairs, mais aussi avec ses éducateurs et puéricultrices. Il se clôture généralement par un goûter convivial pris en groupe.

## **Week-ends et jours fériés**

---

L'équipe éducative du CH assure la gestion des week-ends et des jours fériés.

Les bénéficiaires restant au centre forment un groupe unique souvent peu homogène vu les différentes tranches d'âge. Les journées s'organisent en respectant leurs besoins ; le rythme est plus souple et permet ainsi de répondre au mieux aux besoins primaires et affectifs des enfants tout en restant attentif à l'ensemble du groupe. C'est notamment pendant les week-ends que se fait sentir le besoin d'affection et de sécurisation.

Nous travaillons en réseau notamment grâce à l'aide de partenaires extérieurs à notre organisation qui permettent aux enfants de vivre des moments d'animation ludique, soit au sein même de l'institution, soit à l'extérieur. Ces personnes nous permettent d'avoir l'encadrement nécessaire à l'exercice d'activités sortant des sentiers battus. Il s'agit donc d'une collaboration entre d'une part des professionnels de terrain et des personnes particulièrement sensibles à la problématique des enfants porteurs d'un handicap physique.

Le dimanche soir, l'équipe en fonction doit non seulement veiller au mieux aux enfants présents mais doit réserver aussi un temps d'accueil aux enfants et adolescents rentrant au CH pour la semaine, ainsi que pour leurs parents.

## **Repas**

---

Améliorer la qualité de vie passe sans conteste par le besoin de donner à chacun une alimentation adaptée. La diversité des atteintes, les multiples tranches d'âges des jeunes que nous accueillons nous forcent à adapter les menus tant par la consistance que par les contenus. Les menus sont élaborés par le cuisinier et supervisés par la direction et le service médical afin qu'ils soient variés et équilibrés, compte tenu de certaines règles diététiques.

## **Période de fermeture**

---

Vu la très faible fréquentation d'enfants scolarisés pendant les périodes de congés scolaires, le CH ferme ses portes le mois de juillet, ainsi que certains jours fériés et ponts déterminés et communiqués par la direction aux représentants légaux au mois de septembre de chaque année. Le service social se charge de proposer une solution alternative si les parents en expriment la demande. Les réponses apportées sont tout à fait individualisées, en fonction du jeune, de son projet, de ses attentes, et de celles de sa famille. Elles s'inscrivent toujours dans la perspective des objectifs généraux (qualité de vie, épanouissement, expression de soi, autonomie, éveil). Elles permettent au jeune de vivre des expériences d'intégration et de découvrir un nouvel environnement.

## **Vie affective, relationnelle et sexuelle**

---

Toute l'équipe se montre fort attentive au respect de la vie affective, relationnelle et sexuelle, en tenant compte de l'âge et des particularités de chacun. Elle souhaite instaurer un véritable climat de confiance, en privilégiant l'écoute et le dialogue. Ce thème a été au centre de nombreuses rencontres au sein de l'équipe transdisciplinaire, dans l'optique d'échanger les points de vue et d'harmoniser les pratiques. Il a également été l'objet de formations pour de nombreux membres de l'équipe, dans et à l'extérieur de l'institution. Un accompagnement à la vie affective est proposé, en individuel comme en groupe, avec l'implication des éducateurs et des psychologues. Le thème est également traité lors des entretiens avec les familles. Lorsque des difficultés apparaissent ou que le besoin d'une personne-ressource extérieure se fait sentir, nous n'hésitons pas à faire appel à un Centre de planning familial, qui intervient en fonction des demandes spécifiques.

## **Contacts téléphoniques, visites**

---

Le Centre d'Hébergement concerne essentiellement la semaine : la plupart des jeunes rentrent régulièrement le week-end. Néanmoins, certains jeunes restent au Centre pour des périodes plus longues. Pour eux, comme pour les plus jeunes, des visites des parents sont prévues, selon un horaire établi de commun accord. Il s'agit dans certains cas d'une solution provisoire, destinée à favoriser l'intégration du jeune au sein du Centre d'Hébergement. Dans d'autres situations, ces visites permettent un réinvestissement affectif de la famille, grâce à l'encadrement de l'équipe éducative ou psychosociale.

Tous les jeunes peuvent également bénéficier d'un contact téléphonique avec leurs parents. Des limites horaires sont fixées afin de permettre un bon déroulement des activités. Les éducateurs apportent leur aide lorsque le jeune ne peut utiliser seul l'appareil téléphonique.

## **Soins de santé**

---

A la demande des parents ou avec leur accord, des visites médicales extérieures peuvent être organisées par notre équipe éducative. Les frais médicaux sont à charge de l'enfant ou de ses représentants légaux.

## Définition des rôles et fonctions des différentes catégories d'intervenants

---

Chaque membre de l'équipe bénéficie de sa définition de fonction détaillée et participe, avec ses compétences, à la vie journalière de l'institution et à la mise en oeuvre du projet collectif ainsi que des projets individualisés, et ce dans un esprit de solidarité au sein des équipes transdisciplinaires.

Certaines tâches sont partagées par tous, elles sont inhérentes à l'accompagnement de l'enfant déficient moteur tout au long de la journée, à la mise en pratique de la transdisciplinarité ou à l'exercice professionnel de la fonction de chacun. Ce sont les tâches liées :

- *au partenariat avec les parents (notamment lors des prises en charge thérapeutiques, des tables rondes et réunions de parents) ;*
- *à la collaboration avec les autres intervenants (partage d'informations, dans les limites du secret professionnel, évaluation de chaque jeune, analyse de son autonomie et de son intégration au sein du centre...), participation aux réunions de synthèse et à toutes les réunions de négociation de projet ;*
- *au partenariat avec les intervenants extérieurs (échanges d'informations, collaboration, négociation de projet, rencontres, ...) ;*
- *à l'aide apportée aux jeunes lors des repas, des toilettes, à l'accompagnement des jeunes dans les activités de la vie de tous les jours, lors des activités extérieures, des voyages scolaires, ... ;*
- *à la rédaction de rapports d'évolution ;*
- *à l'accueil et formation des nouveaux collègues et des stagiaires, au suivi et à l'évaluation de ces derniers ;*
- *à la formation continue, par la lecture de littérature scientifique et la participation active à des colloques et formations en rapport avec la population accueillie et le métier de chacun.*

De façon plus spécifique :

La directrice est chargée de la coordination et de la planification harmonieuse des activités des différentes entités de l'établissement. Elle assure l'organisation et la gestion de l'institution sur l'ensemble de ses fonctions, en particulier les fonctions pédagogiques, financières, administratives et de représentation, ainsi que la gestion des ressources humaines.

La directrice est aidée dans sa tâche par le directeur administratif et financier qui établit le cadre des moyens financiers définis par le conseil d'administration, en tenant compte des subsides et autres ressources éventuelles mis à sa disposition.

Le responsable des services éducatifs assure la coordination de la prise en charge éducative des jeunes en collaboration avec les éducateurs chefs de groupe. A cette fin, il assure l'animation et l'accompagnement de l'équipe éducative autour du projet d'établissement.

Tout au long de la journée, l'équipe éducative tente de répondre aux besoins des enfants dans le domaine des activités de la vie quotidienne, de l'autonomie (gestion du temps, des loisirs ; orientation dans le temps et l'espace ; autonomie aux repas), de la communication, des apprentissages (soutien scolaire), du bien-être et de la socialisation. Les éducateurs organisent bon nombre d'activités éducatives et ludiques (ateliers du mercredi après-midi, animation des récréations, hippothérapie, sports, ...) et gèrent l'ensemble des activités des enfants hébergés après la classe et pendant les week-ends.

L'équipe psycho-sociale assure le rôle de plaque tournante entre l'institution et les familles. A ce titre, les psychologues et assistants sociaux ont de nombreux contacts, tant avec les enfants qu'avec leurs familles (y compris les familles élargies). Ces contacts se font en réponse aux demandes des jeunes, de leurs familles ou d'un membre de l'équipe. Un suivi éducatif ou affectif peut ainsi être assuré, afin d'aider chaque jeune à gérer sa situation de handicap et développer une image positive de lui-même. Cet accompagnement peut trouver un prolongement dans une guidance familiale, mettant en présence toutes les personnes concernées par la problématique. Une aide sur le plan administratif est en outre apportée par le service social aux familles qui le souhaitent. L'équipe psycho-sociale met également ses connaissances d'ordre psychologique, pédagogique ou social au service de l'équipe transdisciplinaire.

Les intervenants directs auprès des enfants et des jeunes peuvent se consacrer à leurs tâches grâce à l'appui des services administratif et financier ainsi que des services logistiques (cuisine, nettoyage, maintenance du bâtiment, transports). Tous s'attachent à faire régner au sein de l'institution un esprit de collégialité et de sécurité favorisant une bonne ambiance de travail.

Une équipe de volontaires assure des activités régulières de détente ou un soutien au travail scolaire.

Le travail en équipe transdisciplinaire sous-tend toute notre action auprès des bénéficiaires. Une collaboration et une entraide mutuelle, tous services confondus, dans le respect de notre organisation de maison est une valeur importante dans la conception de notre travail. Pour atteindre cet objectif, un accent tout particulier est mis sur la formation continuée du personnel. Dans ce cadre, trois journées pédagogiques maximum réunissent l'ensemble des membres du personnel autour d'un thème faisant appel à la transdisciplinarité. Les jeunes inscrits au CH sont alors invités, dans la mesure des possibilités des familles, à demeurer à domicile.

Un plan de formation annuel est élaboré en tenant compte des exigences de l'institution, des souhaits des travailleurs, du budget alloué par l'administration et en veillant à une juste répartition entre les services du centre. Ce plan est ensuite discuté au sein du Conseil d'entreprise. Chaque formation suivie est évaluée via un questionnaire approfondi et, si besoin est, un complément d'information. Cela nous permet de réajuster les choix d'année en année.

Les formations sont prioritairement orientées vers les références théoriques de chaque secteur. Chaque responsable de secteur peut demander qu'une formation précise soit suivie en fonction des besoins émergeant auprès des bénéficiaires. De même, chaque membre des équipes peut demander les formations qui lui semblent nécessaires à un travail performant.

Les membres du personnel sont amenés à suivre, seul ou à plusieurs, une formation à l'extérieur ou sous forme d'un travail sur site. Certaines formations sont davantage liées à des préoccupations de recherche. Notre population évolue et il est important que le personnel se forme à des notions qui lui deviendront quotidiennes.

Des réunions de supervision permettent à différentes équipes d'interpeller leurs pratiques professionnelles, de les (re)confronter aux théories qui sous-tendent leurs actions, d'élargir le champ des possibles en ouvrant à d'autres pratiques ou d'autres méthodologies. Si les équipes le souhaitent, ces réunions peuvent également fournir un soutien moral et psychologique aux professionnels par une évocation des sentiments générés par les situations et les relations professionnelles.



## Références communes à l'ensemble du personnel

---

- *En ce qui concerne la transdisciplinarité : le système matriciel mixte (H. Mintzberg)*
- *Concept Bobath (Dr K. Bobath & B. Bobath)*
- *Travaux sur la Communication alternative et augmentative : Isaac International, lexique gestuel, PCS, ...*
- *Approche neuropsychologique (M. Mazeau, A. Van Hout, F. De Barbot, X. Seron, ...)*
- *Valorisation des rôles sociaux : travaux de W. Wolfensberger*
- *Analyse systémique : école de Palo Alto (G. Bateson, D. Jackson, P. Watzlawik, ...)*
- *Psychologie développementale (J. Piaget, J. de Ajuriaguerra, Uzgiris et Hunt, N. Nader-Grosbois, ...)*
- *Démarche qualité (P. Crosby, W.E. Deming, J. Juran, ...)*
- *Nombreuses références théoriques et pratiques amenées par le travail en réseau.*

Ces références de base constituent un bagage commun à toute l'équipe. Elles permettent de donner une orientation générale à notre action.

## Références inhérentes à chaque discipline

---

Les apports variés de chacun permettent d'enrichir la réflexion générale et apportent des éclairages nouveaux face aux situations rencontrées. Il s'agit de potentialités théoriques issues de la formation de base de chacun, de la formation continuée et de lectures ciblées, de pistes de réflexion qui, mises à la disposition de l'équipe, constituent un patrimoine commun. Citons principalement :

- *le management social*
- *la neurologie infantile, la neuropsychiatrie*
- *la pédagogie, l'éducation*
- *l'utilisation des nouvelles technologies auprès des jeunes déficients moteurs*
- *la psychologie et la neuropsychologie : handicaps et déficiences, évaluation, psychodiagnostic, théories systémiques, ...*
- *la classification internationale des handicaps*
- *les techniques de manutention.*

Depuis 1975, l'IRAHM occupe, dans un quartier verdoyant et très calme, un grand bâtiment, situé en retrait de la rue. A l'arrière se trouvent deux cours et un grand jardin entièrement clôturé. Cet endroit, agréable et convivial, constitue par excellence un terrain de jeu et d'exploration pour les enfants ; de nombreuses activités y sont organisées.

Bâti sur trois étages, le bâtiment de l'IRAHM a été conçu dès l'origine pour accueillir des enfants déficients moteurs. Les couloirs sont larges et dégagés, les portes permettent le passage relativement aisé d'une voiturette. Des barrières de sécurité ont été placées aux différents endroits susceptibles de représenter un danger pour les enfants (devant les escaliers notamment). Deux grands ascenseurs favorisent les déplacements des voiturettes. Les infrastructures spécifiques à l'hébergement se situent au 1<sup>er</sup> étage.

Chaque étage est équipé de toilettes pour les enfants. On y trouve des petits WC pour les plus jeunes et des WC pour personnes handicapées. Nous disposons de soulève personnes, de baignoires, de douches, de sièges de bras mécanique pour l'autonomie aux repas et d'autres matériels adaptés. Nous sommes régulièrement en recherche de nouvelles adaptations en fonction des problématiques rencontrées.

Du matériel informatique est présent à tous les niveaux. Les nouvelles technologies interviennent en effet dans de nombreux domaines :

- **Communication (tant écrite qu'orale) :**

De nombreux enfants déficients moteurs n'ont pas accès à l'écriture à la main. L'ordinateur devient une prothèse d'écriture soit par l'utilisation du clavier, soit par l'utilisation d'une interface pouvant remplacer le clavier (claviers alternatifs : réduit, étendu, virtuel à l'écran...). Certains jeunes n'ont pas accès au langage oral. Nous cherchons et mettons en place des systèmes alternatifs de communication.

- **Ludique, occupationnel et créatif :**

L'enfant ou l'adolescent qui ne peut manipuler n'a pas non plus l'occasion de se divertir de façon autonome. Il ne peut jouer, dessiner, manipuler un livre, etc., toute préhension lui étant impossible ou très laborieuse. Via l'ordinateur ou des jeux adaptés, il peut s'adonner seul à des activités occupationnelles ou créatives.

- **Autonomie :**

De nombreuses activités peuvent être réalisées via l'outil informatique, mais l'accès à l'ordinateur via le clavier ou la souris n'est pas toujours possible, loin s'en faut. Il nous faut donc chercher pour chaque jeune le moyen d'accès adéquat. De même, les voiturettes électroniques peuvent être manipulées par des systèmes alternatifs au joystick habituel.

Nous possédons également des véhicules adaptés (bus et voiture) permettant les diverses sorties et voyages, ainsi que le ramassage scolaire de certains enfants fréquentant le centre d'hébergement et résidant en dehors de Bruxelles.

Si le matériel adapté pour l'autonomie motrice est bien présent, un espace détente et bien-être est également à disposition au travers d'un local Snoezelen.

Ce projet collectif concerne le Centre d'Hébergement, mais il ne s'envisage qu'en conjonction avec le projet du Centre de Jour pour Enfants Scolarisés. Le personnel des différentes structures (CJES, Centre d'Hébergement, le Coffre à Bébé, CETD-Ecole, l'Ecole Intégrée) agit de concert afin de proposer un projet global et cohérent, basé sur une analyse des besoins de l'enfant dans ses différents milieux de vie. Une approche systémique sous-tend l'ensemble des interventions. Les parents sont étroitement associés à la mise en place du projet individualisé. Celui-ci se construit avec eux et l'ensemble des intervenants, dans l'optique d'une amélioration de la qualité de vie de l'enfant à court, moyen et long terme.

## **Conseil d'administration**

Monsieur Jean Pierre RENARD, Président  
Madame Noëlle BRIBOSIA  
Madame Pascale DE JONCKHEERE  
Monsieur Marc DESCHAMPS  
Madame Marie-Charlotte GODEFROID  
Monsieur Jacques LODOMEZ  
Professeur Henri SZLIWOWSKI  
Monsieur Jean-François TAYMANS

Le représentant de l'Association des Parents

## **Direction générale**

Madame Catherine HERENG (Tél : 02/761 06 21 – Secrétariat : Laura DE TRIEST)

## **Direction administrative et financière**

Monsieur Sébastien DAUBEUF

## **Staff scientifique**

Docteur Catherine GILLAIN – spécialiste en neurologie et réadaptation fonctionnelle, directrice médicale.

## **Comité de coordination (pour le CJES, le CH, la crèche et les écoles), Présidé par C.HERENG**

Sébastien DAUBEUF, directeur administratif et financier (Tél : 02/761 06 81)  
Gil-Olivier Dumont, directeur de la section secondaire « L'Ecole Intégrée – implantation IRAHM »  
(Tél : 02/761 06 29)  
Sandrine WINTEN, directrice de l'école fondamentale « CETD-Ecole » (Tél : 02/761 06 28)  
Vincent DIEUDONNE, responsable du service Nouvelles Technologies (Tél : 02/761 06 33)  
Frédéric DIELEMAN, responsable du service psycho-social (Tél : 02/761 06 27)  
Sylvie HOSSELET, responsable du service thérapeutique (Tél : 02/761 06 31)  
Jean-François JACQUES, responsable des services éducatifs (Tél : 02/761 06 32)  
Catherine HERENG, responsable de la crèche « Le Coffre à Bébé » (Tél : 02/761 06 35)  
Anne SEMAILLE, représentante du service médical (Tél : 02/761 06 23)